

L'Office vous informe qu'en raison de la grande quantité de documents téléchargeables qu'il diffuse sur son site Web et du temps nécessaire à leur transfert en fichiers PDF accessibles, la version rtf ou pdf ordinaire des documents sera déposée en attendant que la transformation soit complétée. Cela inclut le cyberbulletin *Express-O*.

Toutefois, en vertu de la politique gouvernementale *L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées*, l'Office fournira à toute personne qui en fera la demande le document dans un média adapté à ses besoins.

Comme les hyperliens du présent document ne sont pas reconnus par les logiciels de revue d'écran, vous trouverez à la fin du document une liste des adresses Web auxquelles ils réfèrent.

SOMMAIRE

DOSSIER SPÉCIAL SÉCURITÉ

- [Des mesures de sécurité dans les plans d'action](#)
- [Saviez-vous que... ?](#)
- [La préparation aux urgences à Varennes](#)

RÉALISATION DIGNE DE MENTION

- [Intervention d'urgence auprès des personnes handicapées : Une nouvelle formation bientôt offerte](#)

PASSEZ LE MOT

- [Dépôt direct obligatoire : une condition non acceptable pour l'Office](#)

DES NOUVELLES DE L'OFFICE

- [Nouvelle édition très attendue du Guide des besoins en soutien à la famille](#)
- [L'Office se réjouit de l'annonce d'un investissement de 8 M\\$ pour soutenir les familles](#)
- [Prix À part entière : entretien avec Stéphane Laporte](#)
- [À part entière, en cohérence avec la Stratégie gouvernementale de développement durable](#)

Nouvelle édition du Guide des besoins en soutien à la famille!



Cliquez sur l'image pour le trouver facilement sur le site Web de l'Office!

DOSSIER SÉCURITÉ

Des mesures de sécurité dans les plans d'action

Inondation, verglas, tremblement de terre, accident nucléaire, feu de forêt, incendie majeur... Que de catastrophes auxquelles nous préférons ne pas penser! Et pourtant... personne n'est à l'abri de tels drames; il vaut donc mieux s'y préparer, juste au cas.

Quand il s'agit de prévention et d'intervention en cas de sinistre, les autorités gouvernementales ont un rôle majeur à jouer. Elles doivent protéger la population... toute la population. Voilà pourquoi certaines municipalités et certains ministères ou organismes publics se sont penchés, au cours des dernières années, sur la sécurité des personnes handicapées, lesquelles peuvent avoir des besoins particuliers dans certaines situations (lors d'une évacuation d'urgence par exemple).



Photo : Wikimedia Commons

Dans les plans d'action des municipalités...

La production des plans d'action annuels à l'égard des personnes handicapées n'est sans doute pas étrangère à cette préoccupation pour leur sécurité. Depuis 2005, plus de 450 mesures relatives à la sécurité publique ont été inscrites aux plans d'action des municipalités, des ministères et des organismes publics.

Sur un total de 67 municipalités assujetties à la production d'un plan d'action par la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale, 52 ont adopté, ou prévu adopter, un registre des personnes handicapées à inscription volontaire. Celui-ci permet aux intervenants d'urgence de savoir si une personne handicapée habite sur les lieux du sinistre et de préparer son intervention en conséquence. Le 3 décembre dernier, par exemple, la Ville de Lévis annonçait la mise en place de ce service sur son territoire, sous le nom de « Secours adapté ». Son [formulaire](#) d'inscription est disponible sur le site Web de la Ville. La Ville de Varennes a également implanté un tel système, et M^{me} Josée Lamoureux nous en parle davantage dans l'entrevue ci-dessous intitulée « La préparation aux urgences à Varennes ».

Par ailleurs, 35 municipalités se sont assurées, ou ont prévu s'assurer, que leur plan de mesures d'urgence ou leur plan d'évacuation réponde aux besoins des personnes handicapées. Par exemple, certaines municipalités ont inspecté les lieux de rassemblement des gens évacués pour s'assurer de leur accessibilité.

Enfin, des mesures de formation des intervenants d'urgence et d'information des citoyens sont également déployées dans une vingtaine de municipalités.

Certaines mesures mises de l'avant se distinguent des autres et peuvent être source d'inspiration. En voici quelques-unes.

- Le Service de la sécurité incendie de Shawinigan a conclu une entente avec le CLSC de l'endroit afin que celui-ci fournisse les services d'un interprète lorsqu'une personne ayant une incapacité auditive subit un sinistre.
- À Montréal, le mouvement d'action communautaire autonome des personnes handicapées participe au comité des mesures d'urgence pour les personnes handicapées.
- D'autres villes, dont Baie-Comeau, Drummondville, L'Assomption et Saint-Georges, réalisent régulièrement des inspections de prévention dans les édifices publics ou dans les résidences où habitent des personnes handicapées.

Dans les ministères et organismes publics...

Bien que la protection des citoyens en cas d'urgence relève en bonne partie des municipalités, une trentaine de ministères et organismes publics ont aussi inclus des mesures en ce sens dans leur plan d'action 2010-2011.

La plupart de ces mesures visent à assurer l'évacuation sécuritaire des personnes handicapées se trouvant dans les édifices de l'organisation concernée. On parle alors de plan d'urgence, de formation d'employés désignés pour intervenir en cas d'urgence et d'information du personnel.

[Retour au sommaire](#)

Saviez-vous que...?

Il existe un guide de préparation aux urgences à l'intention des personnes en situation de handicap et de leur famille. Conçu par Sécurité publique Canada, il est disponible sur le Web.

Bien que les autorités municipales et gouvernementales déploient d'importants efforts pour assurer la sécurité de tous les citoyens, il demeure important que chacun se prépare personnellement afin de favoriser sa propre sécurité en cas d'urgence.



Le [Guide de préparation aux urgences](#) indique au citoyen quoi mettre dans sa trousse d'urgence, donne une foule de conseils spécifiques aux diverses incapacités et contient une section détachable à conserver à portée de main.

Le Pavillon du Parc a aussi publié un guide de préparation aux urgences, celui-ci en langage simplifié. Le guide « [Comment te préparer à une situation d'urgence](#) » est également disponible sur le Web.

Pour en apprendre davantage sur les sinistres les plus susceptibles de se produire au Québec et obtenir des conseils pour se préparer à chacune de ces possibilités, vous pouvez visiter le [site Web du ministère de la Sécurité publique du Québec](#).

[Retour au sommaire](#)

La préparation aux urgences à Varennes

La mise en place d'un registre étant une mesure populaire, *Express-O* en a discuté avec une des municipalités qui ont choisi ce système. Voici une entrevue avec M^{me} Josée Lamoureux, responsable du plan d'action à la Ville de Varennes.

Express-O : Madame Lamoureux, dites-moi d'abord en quoi consiste ce système de registre.

M^{me} Lamoureux : Ce registre, que la Ville de Varennes a mis en place avec ses partenaires il y a plusieurs années, permet aux intervenants du service d'incendie de savoir à quelles adresses se trouvent des personnes susceptibles d'avoir des besoins particuliers en situation d'urgence.



M^{me} Josée Lamoureux

Il fonctionne par inscription gratuite et volontaire.

Les gens qui souhaitent s'inscrire à ce registre doivent remplir un formulaire qu'ils trouvent dans les lieux publics comme l'hôtel de ville et le CLSC. Ils sont par la suite responsables de mettre à jour au besoin les informations les concernant.

Express-O : Avez-vous eu l'occasion de tester ce système?

M^{me} Lamoureux : Fort heureusement, nous n'y avons pas eu recours cette année puisque Varennes n'a pas été touchée par les inondations, mais en 1998, nous avons pu le tester pendant le fameux épisode de verglas. Nous avons donc constaté qu'il s'agit d'un moyen efficace d'assurer la sécurité de nos citoyens en situation de handicap.

Express-O : Plus récemment, Varennes est venue en aide aux municipalités de St-Basile-le-Grand et de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix qui étaient aux prises avec des inondations majeures. Cette expérience vous a-t-elle apporté quelque chose relativement à votre préparation aux urgences?

M^{me} Lamoureux : Oui. Bien que nous ayons depuis longtemps un plan d'urgence que nous croyons complet et efficace, cet événement nous a fait penser qu'il est temps de valider notre plan et d'y inclure certaines mesures de notre plan d'action à l'égard des personnes handicapées.

D'ailleurs, dans notre plan d'action 2012, nous avons réservé un budget pour accomplir ce travail. Celui-ci sera effectué en collaboration avec nos deux comités d'experts : le comité interne regroupant un cadre de chacun des services de la Ville et le comité externe qui rassemble des personnes handicapées, des représentants d'organismes, une conseillère, deux employés municipaux et moi-même.

[Retour au sommaire](#)

RÉALISATION DIGNE DE MENTION

Intervention d'urgence auprès des personnes handicapées : une nouvelle formation bientôt offerte

Dans son plan d'action 2011-2012 à l'égard des personnes handicapées, l'École nationale des pompiers du Québec (ÉNPQ) a inscrit le développement d'une formation pour les pompiers et les officiers des services d'incendie du Québec visant à réduire les obstacles en matière de communication entre les intervenants et certaines personnes en situation de handicap.



Deux spécialistes en psychopédagogie ont donc élaboré une formation sur les interventions d'urgence en présence de personnes ayant une déficience intellectuelle ou un trouble envahissant du développement (TED). En décembre dernier, cette formation avait été testée, mais elle n'était pas encore disponible à l'ensemble du Québec. C'est à ce moment qu'*Express-O* a discuté avec M. Claude Beauchamp, directeur des opérations à l'ÉNPQ, pour en apprendre davantage sur cette réalisation digne de mention.

Express-O : Monsieur Beauchamp, pourquoi cette nouvelle formation cible-t-elle les personnes ayant une incapacité intellectuelle ou un trouble envahissant du développement plutôt que toutes les personnes handicapées?

M. Beauchamp : Vous savez, depuis quelques années, les pompiers ont moins de feux à éteindre, mais ils font de plus en plus de prévention des incendies et d'intervention à titre de premiers répondants dans diverses situations. Ils sont donc plus en contact avec les gens qu'auparavant.



M. Claude Beauchamp, directeur des opérations à l'École nationale des pompiers du Québec

Au cours de l'hiver 2011, nous avons tenu des groupes de discussion pour orienter l'élaboration de cette formation. Les participants, qui provenaient de différents services d'incendie, nous ont révélé que la difficulté pour eux avait surtout trait à la communication. Or, ces difficultés de communication ne concernaient pas les personnes qui ont une incapacité motrice, puisqu'elles s'expriment généralement de la même façon qu'une personne sans incapacité. C'est plutôt avec les personnes ayant une déficience intellectuelle ou un trouble envahissant du développement que la communication est différente.

Nous avons donc commencé par ces deux groupes. Éventuellement, il est possible que la formation aborde d'autres incapacités, comme celles liées à la mémoire par exemple. On verra après avoir bien expérimenté cette première version de la formation...

Express-O : Comment enseignez-vous les habiletés de communication et les attitudes à adopter?

M. Beauchamp : Dans cette formation, il y a beaucoup d'interaction et de jeux de rôles. Par le biais de mises en situation, nous sensibilisons les participants à la réalité des personnes qui ont une incapacité intellectuelle ou un TED et nous leur expliquons comment entrer en contact avec elles. Il s'agit de conseils simples qui peuvent éviter d'effrayer davantage une personne qui vit déjà un événement stressant. Par exemple : ne pas crier, ne pas éclairer dans le visage, être calme, etc. D'ailleurs, ces habiletés et attitudes seront inscrites sur un carton aide-mémoire qui sera placé dans tous les véhicules d'urgence de la province.

Express-O : Vous avez testé cette formation avec un groupe de six intervenants, quelle a été leur réaction?

M. Beauchamp : Ils étaient très emballés par la formation! Certains des participants ont dit qu'ils enverront toutes leurs équipes suivre la formation.

Express-O : Il s'agit d'une formation offerte dans le cadre de votre programme de perfectionnement professionnel, pensez-vous l'inclure éventuellement dans le programme de formation initial?

M. Beauchamp : Au Québec, la formation des pompiers est soumise à un règlement qui précise les cours que doivent suivre les futurs intervenants. C'est une formation technique. Il est donc difficile d'en modifier le contenu. Toutefois, comme tout employeur, les municipalités qui embauchent les pompiers se doivent d'offrir de la formation continue à leur personnel. C'est pour ce besoin que la formation a été conçue.

Express-O : Quand la formation sera-t-elle disponible?

M. Beauchamp : Elle sera offerte partout au Québec au plus tard à l'automne 2012.

PASSEZ LE MOT

Dépôt direct obligatoire : une condition non acceptable pour l'Office

Pour obtenir le crédit d'impôt pour la solidarité (CIS), les Québécois et Québécoises doivent d'abord, si ce n'est déjà fait, ouvrir un compte bancaire. En effet, l'une des conditions d'obtention de cette aide financière est que celle-ci puisse être versée par dépôt direct. Or, nombre des personnes qui pourraient bénéficier du CIS ne peuvent pas ou ne veulent pas ouvrir un compte bancaire. L'Office des personnes handicapées du Québec juge donc non acceptable que des gens puissent être privés de ce bénéfice en raison d'une telle condition.

L'intervention de l'Office

L'Office est intervenu à ce sujet en mai 2011 auprès du ministère des Finances du Québec (MFQ). L'Office a alors rappelé les dispositions de l'article 61.2 de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale qui stipule que le ministre responsable de l'application de la Loi « est consulté lors de l'élaboration de mesures prévues par les lois et règlements qui pourraient avoir un impact significatif sur les personnes handicapées ». L'Office a suggéré que le ministre des Finances, M. Raymond Bachand, consulte la ministre déléguée aux Services sociaux, M^{me} Dominique Vien, sur l'obligation d'inscription au dépôt direct pour bénéficier du CIS.

Par la même occasion, l'Office recommandait au MFQ de prendre des mesures permettant aux personnes handicapées admissibles de bénéficier du CIS même si elles n'ont pas de compte bancaire.

En outre, l'Office recommandait au MFQ que le paiement du CIS aux prestataires d'aide sociale puisse se faire par chèque d'aide sociale. L'Office a également offert sa collaboration au MFQ afin d'identifier des solutions adaptées aux besoins des personnes handicapées et de leur famille.

L'avis de la CDPDJ

Dans le même ordre d'idée, la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ) s'est récemment prononcée sur l'inscription obligatoire au dépôt direct comme condition du versement du CIS. Dans cet [avis](#) rendu public le 16 novembre dernier, la CDPDJ juge que cette condition n'est pas conforme à la Charte des droits et libertés de la personne.

Selon la CDPDJ, « l'obligation de s'inscrire au dépôt direct en vue d'obtenir le crédit d'impôt pour la solidarité porte atteinte à l'exercice en toute égalité des droits économiques et sociaux et du droit à la sauvegarde de la dignité des personnes qui, en raison de leur condition sociale, [incapacité] ou origine ethnique et nationale, ne peuvent ou ne veulent s'ouvrir un compte bancaire ». Selon M. Gaétan Cousineau, président de la CDPDJ, « par l'instauration d'une obligation de s'inscrire au dépôt direct pour obtenir le crédit de solidarité, on prive des milliers de personnes d'un bénéfice, non seulement auquel elles ont droit, mais dont elles ont grand besoin ».

Ainsi, la CDPDJ a recommandé que la Loi sur les impôts soit modifiée de façon à ce qu'il n'y ait plus d'obligation de s'inscrire au dépôt direct en vue d'obtenir le CIS. De plus, elle recommande que, d'ici à ce que la législation soit modifiée, Revenu Québec renonce à exiger l'inscription au service de dépôt direct pour obtenir le CIS, tant pour les personnes qui ne peuvent ouvrir de compte bancaire que pour les personnes qui ne souhaitent pas le faire. Six autres recommandations sont incluses dans l'avis, dont celle, pour Revenu Québec, de déployer sans délai une campagne d'information sur le CIS à l'intention de toutes les personnes susceptibles d'en bénéficier.

Le dépôt direct : un choix avantageux

Ainsi, l'Office, comme la CDPDJ, considère que l'inscription au dépôt direct ne devrait pas être obligatoire. Cependant, l'Office croit qu'il s'agit d'un mode de versement que les citoyens devraient privilégier lorsqu'ils le peuvent. En effet, le dépôt direct est non seulement économique pour le gouvernement, mais aussi écologique et surtout, pratique et sécuritaire pour le citoyen. Par ailleurs, l'ouverture d'un compte bancaire est également nécessaire pour bénéficier d'un Régime enregistré d'épargne-invalidité, lequel constitue une autre importante mesure de lutte contre la pauvreté des personnes handicapées ([Voir Express-O volume 5, numéro 15](#)).

Ainsi, à l'instar de la CDPDJ, l'Office recommande d'une part, que le MFQ garantisse le choix du mode de versement du CIS, et d'autre part, que les citoyens profitent du service de dépôt direct, s'ils le peuvent et s'ils le souhaitent.

Soutien de l'Office pour l'ouverture d'un compte bancaire

En terminant, précisons que de Service de soutien à la personne de l'Office est disponible pour accompagner toute personne handicapée dans ses démarches auprès des institutions financières, y compris pour l'ouverture d'un compte. Pour obtenir de l'aide ou de l'information, il suffit de composer le 1 800 567-1465.

[Retour au sommaire](#)

NOUVELLES DE L'OFFICE

Nouvelle édition très attendue du *Guide des besoins en soutien à la famille*

Aujourd'hui, le 26 janvier, l'Office a rendu publique la troisième édition de son [Guide des besoins en soutien à la famille](#). Cette nouvelle édition a été revue et mise à jour afin de tenir compte des changements ayant eu un effet sur les programmes, les services et les ressources liés au soutien à la famille depuis 2002.

Ce guide se veut un outil pour aider les familles où vit un enfant ou un adulte handicapé à évaluer leurs besoins, et ce, dans chaque dimension du soutien à la famille (information, soutien psychosocial, gardiennage, etc.). Il fournit aux parents une bonne base d'information sur laquelle ils peuvent s'appuyer pour



entreprendre leurs démarches en vue de combler leurs besoins. Ceux-ci peuvent également se servir du guide pour préparer leur rencontre avec les intervenants de leur centre de santé et de services sociaux.

Le *Guide des besoins en soutien à la famille* comprend une brochure régionale qui fournit des renseignements pratiques sur les ressources, les programmes, les services et les subventions disponibles dans la région concernée.

[Retour au sommaire](#)

L'Office se réjouit de l'annonce d'un investissement de 8 M\$ pour soutenir les familles

Le 23 janvier dernier, par voie de [communiqué](#), l'Office s'est dit heureux de l'annonce faite par la ministre déléguée aux Services sociaux, M^{me} Dominique Vien, d'un investissement de huit millions de dollars destinés aux familles où vit une personne handicapée. L'Office est d'avis que cette annonce de la ministre sera fort bien accueillie par les familles dont un membre a un trouble envahissant du développement, une déficience intellectuelle ou une déficience physique, qui réclament davantage de ressources et de répit.

[Retour au sommaire](#)

Prix À part entière : Entretien avec Stéphane Laporte

Pour son édition 2012, le Prix À part entière s'est adjoint un porte-parole bien connu des Québécois : M. Stéphane Laporte. En s'associant au Prix, ce prolifique auteur et réalisateur souhaite que la mise en lumière des réalisations des lauréats influence les gens dans tous les domaines, afin qu'un jour tous aient le souci de favoriser la participation sociale des personnes handicapées. Voici un entretien à ce sujet avec M. Laporte.



Express-O : Pourquoi avez-vous accepté d'être porte-parole des Prix À part entière?

Stéphane Laporte : Je m'associe fièrement au Prix À part entière parce qu'il encourage les gens qui s'efforcent de mieux intégrer les personnes handicapées à la société. Pour moi, favoriser la participation sociale de ces personnes, c'est très important. En tant que personne handicapée, je sais que nous avons beaucoup à offrir à la société et que, malheureusement, les gens ont tendance à ne pas solliciter notre contribution.

Félix Leclerc disait « la meilleure façon de tuer quelqu'un, c'est de l'empêcher de travailler », et c'est vrai. Le plus déplorable dans ce que nous vivons n'est pas nécessairement l'incapacité que nous avons, mais plutôt le regard des autres et le fait d'être laissés pour compte, de ne pas pouvoir participer.

Je trouve très bien que l'Office des personnes handicapées du Québec ait pensé à récompenser ceux qui favorisent la participation sociale des personnes handicapées, et c'est pour ces raisons que je m'y suis associé.

Express-O : Quelle est l'importance, selon vous, de reconnaître les gens et les organisations qui font progresser la participation sociale au Québec?

Stéphane Laporte : Il me semble très important d'encourager ces gens pour qu'ils poursuivent leurs efforts. De plus, les lauréats serviront d'exemples et de sources de motivation pour plusieurs. Mettre la lumière sur ces gens et leurs réalisations aura certainement un effet boule de neige.

On récompense les acteurs, les chanteurs, etc., et cela fait de beaux galas; mais c'est tout aussi important de récompenser des gens moins connus qui font preuve d'altruisme.

Express-O : Voyez-vous autour de vous des gestes significatifs qui font progresser la participation sociale des personnes handicapées?

Stéphane Laporte : J'en prends de plus en plus connaissance, depuis que je me suis associé au Prix À part entière. J'ai rencontré les gens du Défi sportif notamment, qui ont mis de l'avant un beau moyen de favoriser la participation sociale.

Mais, dans le milieu des médias où j'évolue professionnellement, disons qu'il y a beaucoup à faire. Les gens devraient avoir un plus grand souci, notamment, de l'accessibilité des lieux.

[Retour au sommaire](#)

À part entière, en cohérence avec la Stratégie gouvernementale de développement durable



Image : Wikimedia Commons

En 2006, le gouvernement du Québec a adopté la [Loi sur le développement durable](#). Afin de favoriser sa mise en œuvre, il a adopté, l'année suivante, la [Stratégie gouvernementale de développement durable](#), laquelle constitue un cadre de référence pour l'ensemble de l'administration publique.

Pour plusieurs d'entre nous, « développement durable » rime avec « écologie » et « consommation responsable ». Pourtant, le concept de développement durable n'est pas qu'environnemental. Il s'appuie plutôt sur une vision à long terme qui prend en compte également les dimensions sociale et économique. Pour être

considéré comme durable, le développement doit s'appuyer sur l'intégration harmonieuse de ces trois dimensions. Voilà pourquoi la Stratégie a pour objectifs de maintenir l'intégrité de l'environnement, d'assurer l'équité sociale et de viser l'efficacité économique.

De nombreux liens peuvent être faits entre la politique *À part entière* et la Stratégie gouvernementale de développement durable. Bien sûr, c'est dans la dimension sociale que se situent les liens les plus significatifs entre ces deux cadres de référence intersectoriels.

Parmi les objectifs communs fondamentaux entre *À part entière* et la Stratégie, notons : l'équité et la solidarité sociale, la santé et la qualité de vie, le partenariat et la coopération intergouvernementale, l'accès au savoir, la participation et l'engagement ainsi que la prévention.

Il faut souligner également l'importance accordée au rôle de la famille, considéré comme essentiel dans la politique et identifié comme un axe fort du développement durable dans la Stratégie.

Par ailleurs, pour la Stratégie comme pour la politique *À part entière*, tous les ministères et organismes sont tenus de présenter, dans un document public, les actions qu'ils entendent mener pour contribuer à atteindre les objectifs gouvernementaux.

Pour produire son premier plan d'action de développement durable, l'Office des personnes handicapées du Québec s'est inspiré de la politique *À part entière*. L'Office invite d'ailleurs tous les ministères et organismes à élaborer leur plan d'action de développement durable et leur plan d'action à l'égard des personnes handicapées de façon parallèle et cohérente. De fait, les mesures de développement durable peuvent inspirer des actions favorisant la participation sociale des personnes handicapées et vice-versa.

Pour mieux connaître la démarche de l'Office en matière de développement durable, vous pouvez consulter [son plan d'action 2009-2014](#).

[Retour au sommaire](#)

LISTE DES HYPERLIENS

Formulaire d'inscription au programme « Secours adapté » : http://www.ville.levis.qc.ca/Fr/Citoyens_Secours.asp

Guide de préparation aux urgences : http://www.getprepared.gc.ca/_fl/pub/ep-gd-psn-fra.pdf

Site Web du ministère de la Sécurité publique du Québec : <http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/securite-civile/se-preparer-aux-sinistres/sinistres.html>

Avis de la CDPDJ concernant le dépôt direct :
http://www.cdpcj.qc.ca/publications/Documents/Depot_direct_obligatoire.pdf

Express-O volume 5, numéro 15 : http://www.ophq.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/Expresso/Express-o_Volume5_numero15.pdf

Guide des besoins en soutien à la famille : <http://www.ophq.gouv.qc.ca/personnes-handicapees/soutien-a-la-famille.html>

Communiqué de l'Office concernant l'annonce de huit millions de dollars destinés aux familles où vit une personne handicapée : <http://communiqués.gouv.qc.ca/gouvqc/communiqués/GPQF/Janvier2012/23/c6169.html>

Loi sur le développement durable : <http://www.mddep.gouv.qc.ca/developpement/loi.htm>

Stratégie gouvernementale de développement durable :
http://www.mddep.gouv.qc.ca/developpement/strategie_gouvernementale/

Plan d'action en développement durable de l'Office : <http://www.ophq.gouv.qc.ca/office/plans-daction-de-loffice/en-developpement-durable.html>

Pour vous abonner : express-o@ophq.gouv.qc.ca